

Crédit refusé pour la route de Chaffeiru à La Brillaz

Publié le 12 décembre 2019

Temps de lecture estimé : 3 minutes

Sarine » Les citoyens ont rejeté la demande de l'exécutif d'un crédit pour une route qui traverserait une zone agricole.

Les citoyens de La Brillaz ont refusé un crédit complémentaire pour étudier la faisabilité d'une route qui devrait traverser une zone agricole. Le Conseil communal a en effet demandé, lors de l'assemblée communale de lundi soir, un crédit complémentaire de 37 000 fr. « pour obtenir une réponse officielle de l'ensemble des services de l'Etat concernant le prolongement de la route de Chaffeiru, a précisé le syndic Daniel Terrapon. L'idée est de savoir si ce tronçon est réalisable, avant d'engager des négociations. »

Cet objet a occupé la majeure partie de l'assemblée communale. Et il semble avoir déplacé les foules, puisque le nombre de citoyens présents approchait la centaine, soit le double de la fréquentation habituelle. Les habitants de la route de Chaffeiru ont en effet exprimé leurs craintes. A commencer par Pierre Grandjean: «On a voté un crédit pour la réfection de la route de Chaffeiru en octobre 2018, et maintenant on veut nous faire attendre en essayant de la prolonger...» Le syndic répond : «Cette route sera de toute façon rénovée, soit tel que proposé en 2018, soit avec le prolongement que nous suggérons ce soir.» Les différentes interventions ont aussi mis en évidence une autre réticence : certains citoyens ne veulent pas que cette route devienne un accès pour un nouveau quartier à venir, la Grande Fin, qui est projeté dans cette zone.

Le syndic confirme que la Grande Fin est une zone à bâtir potentielle, connue depuis longtemps. Mais il ne s'agit pas de créer une route de desserte avec ce crédit, se sont défendues les autorités. « Le Service cantonal de la mobilité nous a dit que c'était une solution pour désengorger la route de Chaffeiru», annonce Olivier Mettraux, conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire.

Concernant cette éventuelle zone à bâtir, les autorités ne trouvent toutefois pas de solution, puisqu'une partie des terrains concernés appartient à Frédéric Morel, agriculteur. Qui a exprimé haut et fort son refus de vendre ses terres pour en faire une zone à bâtir ou même pour y laisser passer une route.

Si le syndic s'est dit compréhensif face aux arguments de l'agriculteur, il a toutefois rappelé que l'exécutif « doit défendre les intérêts de la commune ». Et d'ajouter : « On doit s'agrandir si on ne veut pas augmenter les impôts. Et il nous reste peu de temps pour utiliser les zones à bâtir dont on dispose avant qu'elles soient supprimées, comme le prévoient les directives de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. » Au final, le crédit complémentaire a été refusé par 43 voix contre 27 oui et 28 abstentions,